

MONTAGNE NOIRE



Les échos de la Communauté de Communes

N°3 / JANVIER-FÉVRIER 2015

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE

BROUSSES-ET-VILLARET
CAUDEBRONDE
CUXAC-CABARDÈS
FONTIERS-CABARDÈS
FOURNES-CABARDÈS
FRAÏSSE-CABARDÈS
LABASTIDE-ESPARBÀIRENQUE
LACOMBE
LAPRADE
LA TOURETTE-CABARDÈS
LASTOURS
LES CAMMAZES
LES ILHES
LES MARTYS
MAS-CABARDÈS
MIRAVAL-CABARDÈS
PRADELLES-CABARDÈS
ROQUEFÈRE
SAINT-DENIS
SAISSAC
SALSIGNE
TRASSANEL
VILLANIÈRE
VILLARDONNEL



UN SITE INTERNET UTILE ET PRATIQUE
pour mieux vous servir

www.cdcmontagnenoire.fr

- > BROUSSES-ET-VILLARET**
Hôtel de Ville Bourg - 11390 Brousses et Villaret
04 68 26 51 79 ☎ 04 68 47 89 71
E-mail : mairiebrousset-villaret@wanadoo.fr
- > CAUDEBRONDE**
Place des tilleuls - 11390 Caudebronde
04 68 26 54 43 ☎ 04 68 71 29 88
E-mail : mairie.caudebronde@free.fr
- > CUXAC-CABARDÈS**
3 place Antoine Courrière - 11390 Cuxac-Cabardès
04 68 26 50 06 ☎ 04 68 26 63 94
E-mail : mairiecuxaccabardès@wanadoo.fr
- > FONTIERS-CABARDÈS**
5 rue de la Mairie - 11390 Fontiers-Cabardès
04 68 26 52 61 ☎ 04 68 26 63 72
E-mail : mairie.de-fontiers-cabardès@wanadoo.fr
- > FOURNES-CABARDÈS**
5 rue de la Mairie - 11390 Fontiers-Cabardès
04 68 26 52 61 ☎ 04 68 26 63 72
E-mail : fournescabardès@free.fr
- > FRAISSE-CABARDÈS**
4 rue de la Mairie - 11600 Fraisse-Cabardès
04 68 26 51 69 ☎ 04 68 26 54 20
E-mail : commune.fraisse.cabardès@orange.fr
- > LA TOURETTE-CABARDÈS**
Le Village - 11380 La Tourette-Cabardès
04 68 26 33 92 ☎ 04 68 26 33 92
E-mail : mairiedelatourettecabardès@orange.fr
- > LABASTIDE**
3 impasse de la Mairie - 11380 Labastide-Esparbairénque
04 68 26 30 78
E-mail : mairie.labastidesparbairénque@wanadoo.fr
- > LACOMBE**
2 rue de la Mairie - 11310 Lacombe
04 68 26 61 69 ☎ 04 68 26 42 83
E-mail : lacombe.mairie@wanadoo.fr
- > LAPRADE**
2 rue de la Mairie - 11390 Laprade
04 68 26 62 24 ☎ 04 68 26 62 24
E-mail : mairie.laprade11@wanadoo.fr
- > LASTOURS**
1 route de Fournes - 11600 Lastours
04 68 77 16 76 ☎ 04 68 77 16 76
E-mail : mairiedelastours@orange.fr
- > LES CAMMAZES**
27 rue de la Fontaine - 81540 Les Cammazes
05 63 74 11 83 ☎ 05 63 74 11 83
E-mail : lescammazes@wanadoo.fr
- > LES ILHES-CABARDÈS**
Place de la Mairie - 11380 Les Ilhes-Cabardès
04 68 77 10 34 ☎ 04 68 11 10 34
E-mail : communedesilhes@free.fr
- > LES MARTYS**
4 place de la Mairie - 11390 Les Martyrs
04 68 26 56 46 ☎ 04 68 26 55 93
E-mail : mairie-les-martyrs@wanadoo.fr
- > MAS-CABARDÈS**
3 rue de la Mairie - 11380 Mas-Cabardès
04 68 26 30 24 ☎ 04 68 26 32 07
E-mail : mairiemascabardès@orange.fr
- > MIRAVAL-CABARDÈS**
Le Village - 11380 Miraval-Cabardès
04 68 26 33 52 ☎ 04 68 26 31 06
E-mail : miraval.cabardès@wanadoo.fr
- > PRADELLES-CABARDÈS**
9 place de la Tour - 11380 Pradelles-Cabardès
04 68 26 15 48 ☎ 04 68 26 60 59
E-mail : mairie.praделles@wanadoo.fr
- > ROQUEFÈRE**
Le Village - 11380 Roquefère
04 68 26 31 24 ☎ 04 68 26 31 65
E-mail : mairie.roquefere@free.fr
- > SAINT-DENIS**
9 av. Corp Franc de la Montagne Noire - 11310 St-Denis
04 68 26 40 64 ☎ 04 68 26 40 63
E-mail : mairie.stdenis11@wanadoo.fr
- > SAISSAC**
4 place de la Mairie - 11310 Saissac
04 68 24 40 22 ☎ 04 68 24 41 08
E-mail : commune.saissac@orange.fr
- > SALSIGNE**
11 Grand Rue - 11600 Salsigne
04 68 77 14 69 ☎ 04 68 24 43 16
E-mail : mairiedesalsigne@orange.fr
- > TRASSANEL**
Le Village - 11160 Trassanel
04 68 26 11 92 ☎ 04 68 26 11 92
E-mail : mairie.trassanel@wanadoo.fr
- > VILLANIÈRE**
Route de Cuxac-Cabardès
04 68 26 52 41 ☎ 04 68 26 52 41
E-mail : communedevillaniere@orange.fr
- > VILLARDONNEL**
2 place de la Libération - 11600 Villardonnel
04 68 26 52 41 ☎ 04 68 26 65 16
E-mail : commune-de-villardonnell@wanadoo.fr

MONTAGNE NOIRE

Les échos de la Communauté de Communes



Contactez les services de la Communauté de Communes de la Montagne Noire :

- **Siège Administratif**
Route de Mas-Cabardès
11380 Les Ilhes-Cabardès
Tél. : 04 68 11 12 40
Fax : 04 68 11 12 41
E-mail : contact@cdcmontagnenoire.fr
Ouvertures publics :
• Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 9h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00
• Vendredi 9h / 12h00
- **Antenne Administrative de Cuxac**
Place Antoine Courrière
11390 CUXAC-CABARDÈS
Tél. : 04 68 24 77 21
- **Antenne Administrative de Saissac**
22 Quartier Saint-Jean - SIVOM du Cabardès
11310 SAISSAC
Tél. : 09 66 93 64 11
- **Direction Générale des Services :**
Service Administratif : 04 68 11 12 40
- **Service ENVIRONNEMENT et TOURISME**
- Collecte des ordures ménagères / SPANC : 04 68 11 60 35
- Déchèterie de Cuxac-Cabardès :
Jours et horaires d'ouvertures :
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 14h00 - 18h00
Samedi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
- Déchèterie de Saissac :
Jours et horaires d'ouvertures :
Mardi, Mercredi : 14h00 - 18h00
Samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
- Déchèterie de Salsigne : 04 68 71 55 21
Jours et horaires d'ouvertures :
Mercredi et Samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
- Service Randonnées : 04 68 72 13 28
- Syndicat d'Initiative du Haut-Cabardès : 04 68 47 38 60
- Office de Tourisme des Cammazes : 05 63 74 17 17
- **Service ENFANCE JEUNESSE - CULTURE - SPORTS**
- Écoles / ALAE / Crèches / Centre de loisirs : 04 68 11 12 48
- Crèche intercommunale « Collin Colline » / CUXAC : 04 68 26 36 71
- Crèche intercommunale « Les Petits Montagnards » / SAISSAC : 04 68 76 64 76
- **Service DU RELAIS DES SERVICES PUBLICS RSP** : 04 68 26 33 22
- Opération Habiter Mieux / Autonomie : 04 68 11 60 30
- **Service DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- Charte Forestière / Société d'Economie Mixte Bois Energie : 04 68 11 12 43

LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
**LA
MONTAGNE
NOIRE**

INTERCOMMUNALITÉ

4/5

PRÉSENTATION
DU **SITE**
www.cdcmontagnenoire.fr

ACTUALITÉS

6 à 9

Les **INFOS**
DU TERRITOIRE

FISCALITÉ 2014

10/11

AGENDA

12

**AGENDA
DES
ANIMATIONS**



Montagne Noire, Les échos de la Communauté de Communes est une publication semestrielle éditée par la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Adresse : Route du Mas Cabardès - 11380 LES ILHES CABARDÈS / Tél. 04 68 11 12 40 - Fax 04 68 11 12 41 E-mail : contact@cdcmontagnenoire.fr • Directeur de la Publication : Cyril DELPECH, Président de la Communauté de Communes • Comité de rédaction : Services de la CDC de la Montagne Noire • Iconographies : Archives Communauté de Communes de la Montagne Noire Photos intérieures : © Tilio & Paolo, © Pablo Debat, © droidworker, © Sergey, © Graphies.thèque, © fotoschab, © Fotolia • Conception/ Réalisation : STUDIO CARIOCA SUD • Dépôt légal : Janvier 2015 • Tirage : 2 500 exemplaires • Impression : Imprimerie De Bourg, une entreprise Imprim'vert, procédé CTP avec des encres à base végétale - Papier Couché Mat 115 g.

< édito >

LE MOT DU PRÉSIDENT

LA CDC DE LA MONTAGNE NOIRE VIENT DE FÊTER SA 1^{RE} ANNÉE, ELLE REGROUPE 24 COMMUNES ET 6 319 HABITANTS SUR UN TERRITOIRE DE MONTAGNE, VASTE, DIVERSIFIÉ ET REMPLI DE RICHESSES. L'ÉTENDUE DE NOTRE COLLECTIVITÉ FAIT QUE NOUS DEVONS NOUS APPROCHER DU CITOYEN, POUR L'INFORMER, C'EST DANS CE SENS QUE NOUS AVONS CRÉÉ UN SITE INTERNET. DEPUIS LA FIN DÉCEMBRE, LE SITE INTERNET DE VOTRE CDC EST EN LIGNE : www.cdcmontagnenoire.fr.



Cyril DELPECH

Président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Atravers 6 onglets, CDC / Environnement / Enfance Jeunesse / Services à la personne RSP / Économie SEMBE / Office du Tourisme, vous découvrirez les élus, le fonctionnement des commissions, du bureau et du conseil communautaire. Vous prendrez connaissance des services, des aides ou des renseignements que notre structure peut vous apporter à travers toutes ces compétences. Vous pourrez consulter les horaires et coordonnées, des services administratifs aux Ilhes, à Cuxac et à Saissac, des crèches, des écoles, des ALAE, du centre de loisirs, des déchetteries, du ramassage des ordures ménagères et des encombrants. Vous pourrez télécharger les formulaires administratifs nécessaires aux inscriptions et à la constitution de dossiers, consulter des offres d'emplois ou connaître les dates des prochaines manifestations.

Cette année 2014, année de fusion et de transition, a permis de nous connaître et d'apprendre à travailler ensemble. Avec les nouvelles compétences exercées, les services se sont réorganisés. Les agents se sont recentrés dans de nouvelles missions pour certains, ont appris à travailler dans de nouveaux lieux ou avec de nouvelles personnes pour d'autres.

On peut toujours prévoir les situations et anticiper mais la réalité du terrain est seule juge. C'est ainsi qu'au cours de l'année, nous avons fait des réajustements ici ou là, pour répondre à ces besoins.

Au niveau de la fiscalité, la fusion n'a pas été neutre. Je tiens à rappeler qu'il est facile de dire maintenant « ce n'est pas notre commune qui augmente ses taux mais c'est la CDC » car l'ensemble des élus en place en 2013, connaissait les conséquences de leur vote. Vous retrouverez cela plus en détail dans la « Notice explicative sur la Fiscalité » pages 10 et 11. Pour le prochain budget, les communes qui n'ont plus de charges en matière scolaire, pourront envisager une baisse des taux d'imposition correspondant aux charges transférées.

En 2015, nous voulons une fiscalité mesurée, les investissements sur la CDC seront peu nombreux, il n'y aura pas de projet pharaonique. Seul l'aménagement du patio de la Crèche Collin Colline a fait l'objet d'une demande de subvention.

L'enfance fait partie de nos priorités, c'est ainsi que depuis septembre et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour tous, 470 écoliers dans 11 écoles partagent les mêmes dotations et les mêmes structures d'encadrement, dirigées en ALAE multi-sites, pour que chaque écolier du territoire reçoive un investissement égal. Les crèches accueillent plus de 60 enfants. Le centre de loisirs ALSH a connu un réel succès avec 150 jeunes qui l'ont fréquenté cet été.

C'est dans ce sens, que le vendredi 19 décembre, nous avons signé avec la CAF de Carcassonne le nouveau CEJ Contrat Enfance Jeunesse. Il nous aidera à financer et à encadrer tous ces services pour nos jeunes sur une période de 4 ans.

Même si nous misons sur la jeunesse, nous n'oublions pas nos anciens, c'est ainsi que nous avons signé dernièrement avec Présence Verte une convention pour faciliter le maintien à domicile des personnes.

Avec le développement des nouvelles technologies, nous allons mettre en place le Programme Très Haut Débit 2015/2020 en partenariat avec le Conseil Général, le SYADEN, la région et l'État. Ce programme permettra à chaque foyer du territoire de recevoir un débit bien meilleur.

Un accord de principe avec une très grande majorité a été voté à l'automne sur la reprise de la piscine de Cuxac. Le Conseil Général a fait d'importants travaux sur le bassin, comme vous avez pu le voir depuis la reprise en octobre. Une étude financière a démarré, pour connaître au plus près les frais de fonctionnement et savoir dans quelles mesures se fera cette transition.

Au niveau touristique, la taxe de séjour est mise en place sur toutes les communes à compter du 1^{er} janvier, elle va permettre une restructuration touristique en terme d'information, pour faire connaître les hébergeurs et toutes nos richesses comme les Châteaux de Lastours et Saissac, la Voûte Vauban aux Cammazes ou le Moulin à Papiers de Brousses. Nous poursuivons nos aides mesurées envers les associations sportives et culturelles à intérêt communautaire. Je tiens à féliciter à ce sujet le partenariat avec l'association « L'Eau Vive » qui a tissé des liens vers l'Est avec la mise en place d'un référent culture par commune.

Pour le Relais des Services Public, je viens de signer avec M. le Sous Préfet, le Conseil Général, et l'ensemble des partenaires, la convention de labellisation du RSP de la Montagne Noire avec l'extension à l'ensemble du territoire. Cela facilitera vos démarches administratives et vous pourrez être aidé en matière d'habitat.

D'un point de vue environnemental, des réunions d'information pour les personnes qui ont un assainissement non collectif vont se faire sur les communes qui n'avaient pas encore la compétence SPANC de façon effective. Le ramassage des encombrants va s'étendre sur toute la Communauté. Une réflexion est menée sur le traitement des résidus de chasse.

Pour la Société d'Économie Mixte Bois Énergie SEMBE, une augmentation de Capital a été voté avec la participation de la CDC et de nombreuses communes pour faciliter son développement et ses besoins de trésorerie.

L'ensemble des compétences que nous exerçons permet de vous aider au quotidien et c'est dans ce projet de territoire que nous croyons.

Je tiens à remercier l'équipe d'élus qui m'entoure, notamment les Vice-Présidents pour la qualité de leur travail. Je félicite l'ensemble du personnel pour son investissement au quotidien.

Ce début d'année à vu partir une figure de la Montagne Noire, Florentin Mendizabal. Flo était un ami de ma famille, un proche. Il s'est battu corps et âme avec courage tout au long de sa vie. Ce maquisard héroïque est un symbole, un modèle. Que son parcours et sa mémoire perdurent dans nos vallées. Dans cette période où la nation et ses valeurs ont été attaqués, je voulais vous dire qu'en mémoire des 17 victimes lâchement assassinées, je suis Jean, je suis Ahmed, je suis Philippe... ensemble restons debout, sans peur, défendons nos libertés d'expression et de religion, défendons les valeurs de la République pour continuer à avancer car c'est la somme de nos différences qui fait notre force !

Je terminerai par vous souhaiter une année 2015, remplie de santé, de projets et de bons moments partagés !

PRÉSENTATION DU SITE DE LA COMMUNAUTÉ DE

24 COMMUNES DE MONTAGNE TRAVAILLENT ENSEMBLE SUR UN VASTE TERRITOIRE,
D'EST EN OUEST, GORGÉ DE RICHESSES :
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

L'étendue de notre collectivité fait que nous devons nous approcher du citoyen, pour qu'il connaisse les services, les aides ou les renseignements que notre structure peut lui apporter à travers toutes ces compétences.

C'est dans ce sens que nous avons créé des antennes sur le territoire, vous pouvez ainsi être informés et accompagnés à Saissac, à Cuxac ou aux Ilhes.

Dans cette même logique de communication, nous vous proposons ce site internet qui vous permettra de mieux vous approprier votre Communauté.

Vous y trouverez, des informations sur l'organisation exécutive, sur les compétences exercées, sur les 24 communes, sur les horaires de nos structures, sur les projets en cours. Vous pourrez aussi télécharger certains formulaires, consulter des offres d'emplois ou connaître les dates des prochaines manifestations.

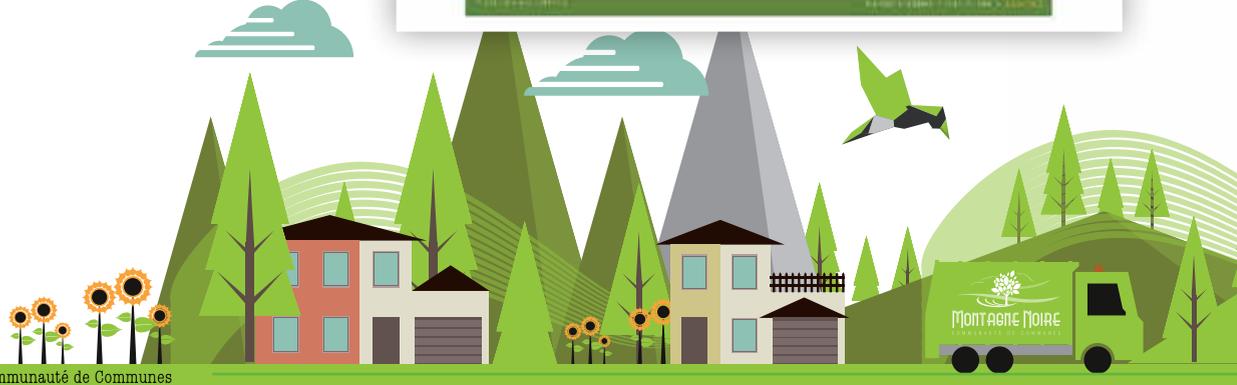
De la même façon, avec le développement des nouvelles technologies, nous allons mettre en place le Programme Très Haut Débit en partenariat avec le Conseil Général, le SYADEN, la région et l'État. Ce programme permettra à chaque foyer du territoire de recevoir un débit bien meilleur.

Nous vous proposons une bonne navigation, pour qu'ensemble notre Montagne Noire se développe.



www.cdcmontagnenoire.fr

Osez...



INTERNET

COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE



Naviguez...

LA CDC MONTAGNE NOIRE SIGNE AVEC "PRÉSENCE VERTE"

L'association Présence Verte Grand Sud, ser service de téléassistance en France, contribue à sécuriser le maintien à domicile des personnes par le biais d'un appareil relié à une centrale d'écoute. Un interlocuteur vous identifie et dialogue avec vous afin d'apporter une réponse adaptée à votre situation, en faisant intervenir le réseau de proximité (amis, voisins, famille) ou les services d'urgence.

Dans ce même esprit de solidarité, d'estime et de respect entre les personnes, la Communauté de Communes de la Montagne Noire tend à faciliter l'accès à ce service pour ses administrés. Une convention a donc été signée avec Présence Verte afin de permettre aux habitants de la Montagne Noire de bénéficier d'un tarif réduit de 50 % sur les frais d'installation de téléassistance. En parallèle, les Communes de Faurès-Cabardès, Saint-Denis, Cassac-Cabardès et Fournès-Cabardès ont été également signataires de la même convention. Chacun apporte une aide supplémentaire sur le service Présence Verte venant se cumuler à celui de la Communauté. De plus, Présence Verte stocke en proposant une gamme de produits plus large. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les Relais Services Publics de la Montagne Noire - CCMM au 04 68 26 33 22 ou directement l'association Présence Verte - Grand Sud au 04 68 47 07 90.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté de Communes de la Montagne Noire assure la collecte des ordures ménagères de ses Communes membres. La collecte est effectuée en régie pour 21 communes et la collecte est déléguée au COVALDEM 11 pour 2 communes et au SFDPM pour une commune à la fois pour la collecte et le traitement. Pour le traitement de ses déchets, la Communauté de Communes est adhérente au COVALDEM 11. La collecte s'effectue au moyen de 7 véhicules collecteurs et 21 camions benne. Ce service est financé par la Taxe d'Équipement des Ordures Ménagères.

Tournées de collecte des ordures ménagères :
La collecte des ordures ménagères s'organise par plusieurs tournées d'échecs sous dessous.

LUNDI :
MARS-CABARDÈS, SAINT-DENIS, LA FOUILLETTE-CABARDÈSE, SAINT-DENIS-CABARDÈS, LES SURETS-CABARDÈS, ROQUEFERRÉ, FOURNÈS-CABARDÈS, LABASTON-ESPANBAURANÇOÛL, FRAIGLES-CABARDÈS, TRASSANIL (EN 87E),
LAPRADE, LAPRADE BASSE, CAUVERGROUX, COUSS-CABARDÈS, BEAUX-ÉTOILES (EN 87E), FRAIGLES-CABARDÈS.

MARDI :
LES MURTES, VILLARDONNEL, SALSIGNÉ, VILLAVIÈVE, SAUSAC, BEAUX SAUSAC NOÛL (EN 87E), LACOMBE, ST DENIS.

MERCREDI :
BEAUX SAUSAC NOÛL, BEAUX SAUSAC NOÛL.

JEUDI :
MARS-CABARDÈS, SAINT-DENIS, LA FOUILLETTE-CABARDÈSE, SAINT-DENIS-CABARDÈS, LES SURETS-CABARDÈS, ROQUEFERRÉ, FOURNÈS-CABARDÈS, LABASTON-ESPANBAURANÇOÛL, FRAIGLES-CABARDÈS, TRASSANIL, LAPRADE, LAPRADE BASSE, CAUVERGROUX, COUSS-CABARDÈS, BEAUX-ÉTOILES NOÛL, FRAIGLES-CABARDÈS, BEAUX SAUSAC NOÛL.

VENREDI :
LES MURTES, VILLARDONNEL, SALSIGNÉ, VILLAVIÈVE, SAUSAC, BEAUX SAUSAC NOÛL, LACOMBE, ST DENIS.

Opérations : COMPOSTEURS

Des composteurs individuels sont disponibles à la Communauté de Communes pour 15 euros seulement. Il s'agit d'un modèle en bois en version 800 litres. Ces composteurs vous sont fournis par le COVALDEM 11 (Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de Grand Sud) en partenariat avec la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Une convention a été signée entre les trois parties (partenariat de communes et COVALDEM 11) pour le paiement des composteurs et pour leur remplacement quand celui-ci devient nécessaire. Un compostage permet de réduire le volume de votre poubelle et de fabriquer un engrais naturel pour votre jardin à moindre coût.

Que peut-on composter ?

- Les déchets de cuisine :
 - épaves, feuilles de salade, marc de café,
 - fibres en papier, pain, fruits et légumes, croûtes de fromage...
- Les déchets de jardin :
 - feuilles de gazon, fleurs fanées, feuilles,
 - saie de bruyère...

Cliquez...

Téléchargez...



LE RELAIS DES SERVICES PUBLICS

Signature de la convention du Relais Services Publics de la Montagne Noire



La CDC de la Montagne Noire a accueilli dernièrement ses partenaires administratifs signataires de la convention du Relais Services Publics dans le cadre de l'élargissement du périmètre d'intervention du Relais Services Publics : Thilo Firchow, Secrétaire Général représentant le Préfet de l'Aude, Francis Bels, Conseiller général représentant le Président du Conseil Général, Cyril Delpech, Président de la CDC Montagne Noire, Joseph Sanfilippo, Directeur Départemental de Pole Emploi, Jacques Sentenac, Directeur Pole Emploi, Christophe Calvet, Directeur Adjoint Caf de l'Aude, Claude Fraisse, Chargé des relations avec les RSP pour la Caf, Alain Gasc représentant la Direction des Finances Publiques, Didier Sié, chargé des relations avec les RSP pour la MSA de l'Aude, Dorine Mazy représentant la CCI, les élus de la CDC Montagne Noire. Cette signature fait suite à la fusion des CDC Haut-Cabardès et Cabardès Montagne Noire qui depuis le 1^{er} janvier 2014 réunit 24 communes. Compte tenu que le Relais Services Publics ne pouvait intervenir que sur la partie Haut-Cabardès, cette nouvelle convention permet une intervention sur l'ensemble des communes de la CDC Montagne Noire. Il change de nom également en RSP Montagne Noire. La priorité est donnée sur le maintien du service public en milieu rural, avec la garantie de la qualité du service rendu imposé par la charte nationale des Relais Services Publics. Contact : **04 68 26 33 22**.

Signature Présence Verte

L'association Présence Verte Grand Sud, 1^{er} service de téléassistance en France, contribue à sécuriser le maintien à domicile des personnes par le biais d'un appareil relié à une centrale d'écoute. Un interlocuteur vous identifie et dialogue avec vous afin d'apporter une réponse adaptée à votre situation, en faisant intervenir le réseau de proximité (amis, voisins, famille) ou les services d'urgence. Dans ce même esprit de solidarité, d'entraide et de respect entre les personnes, la Communauté de Communes de la Montagne Noire tient à faciliter l'accès à ce service pour ses administrés. Une convention a donc été signée avec Présence verte afin de permettre aux habitants de la Montagne Noire de bénéficier d'un tarif réduit de 50 % sur les frais d'installation de téléassistance. En parallèle, les Communes de Fontiers-Cabardès, Saint Denis, Cuxac-Cabardès et Fournes-Cabardès ont été également signataires de la même convention. Chacun apporte une aide supplémentaire sur le service Présence Verte venant se cumuler à celui de la Communauté. De plus, Présence Verte s'adapte en proposant une gamme de produits plus large. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le Relais Services Publics de la Montagne Noire - **CCMN** au **04 68 26 33 22** ou directement l'association Présence Verte Grand Sud au **04 68 47 07 90**.



ENVIRONNEMENT

OPÉRATION COMPOSTEURS

Des composteurs individuels sont disponibles à la Communauté de Communes pour 15 € seulement. Il s'agit d'un modèle en bois en version 400 litres. Ces composteurs vous sont fournis par le COVALDEM11 (COLlecte et VALorisation des DEchets Ménagers de l'Aude) en partenariat avec la Communauté de Communes de la Montagne Noire. Une convention devra être signée entre les trois parties (particulier, communauté de communes et covaldem11) pour le paiement des composteurs et pour leur remplacement quand celui-ci deviendra nécessaire. Le compostage permet de réduire le volume de votre poubelle et de fabriquer un engrais naturel pour votre jardin à moindre coût.

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

● Les déchets de cuisine :

- épluchures, feuilles de salade, marc de café, filtres en papier, pain, fruits et légumes, croûtes de fromage...

● Les déchets de jardin :

- tontes de gazon, fleurs fanées, feuilles, taille de haies broyée...

● Les déchets de maison :

- essuie-tout, mouchoir en papier, cendres froides de bois, copeaux, un peu de carton, papier journal...



TOURNÉE DES ENCOMBRANTS

L'organisation de tournées de ramassage des encombrants par la Communauté de Communes se poursuit et se généralise sur l'ensemble du territoire à compter du mois de janvier 2015.

Pour assurer cette collecte, ce service est réglementé, à savoir :

- un passage par mois et par village le jeudi matin,
- Il s'adresse aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux personnes n'ayant pas de moyens de transport,
- les gros encombrants qui ne contiennent pas dans un véhicule (somniers, matelas, meubles...) peuvent aussi être enlevés sur demande,
- les gravats et les déchets verts sont exclus du ramassage,
- les inscriptions se font uniquement par téléphone au **04 68 11 60 35** le lundi ou le mercredi (une semaine minimum avant la date du passage).

Si vous avez des questions par rapport à la mise en place de ce nouveau service ou de l'opération des composteurs, merci de contacter le service environnement au **04 68 11 60 35** le lundi ou le mercredi.



Déchèterie de Salsigne

SIGNATURE DU **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE** AVEC LA **CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE L'AUDE**

UN **PARI** POUR LA **JEUNESSE !**

La signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2014/2017 s'est déroulée le vendredi 19 décembre 2014 dans les locaux de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude à Carcassonne en présence de Cyril DELPECH Président de la CDC de la Montagne Noire, de Stéphane BARTHAS Vice-Président en charge de l'Enfance-Jeunesse, de Gaëlle MARTINEZ référente Enfance Jeunesse, du Directeur de la CAF M. AUTARD, de son Président M. GARCIA et de Mme DURAND très impliquée sur ce dossier.

Ce contrat a pu être finalisé grâce à un travail d'élaboration effectué tout au long de l'année 2014. Le diagnostic présenté et partagé au mois de juin dernier a permis de repérer les axes d'intervention retenus pour les quatre années du contrat Enfance Jeunesse. Ces axes ont été travaillés et déclinés en collaboration, permettant la constitution de fiches-actions abouties et validées par la CAF qui serviront de feuille de route à notre territoire.

Cela permettra à la CDC de la Montagne Noire de financer les différences compétences qu'elle exerce, pour les 60 enfants accueillis dans les crèches, pour les 470 élèves scolarisés dans les 11 écoles qui participent aux ALAE et aux TAP et aux 150 enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs ALSH de la Communauté. Ce pari pour la jeunesse est un beau défi pour notre Montagne Noire !



Inauguration de la crèche de saissac

Le samedi 11 octobre, la communauté de communes Cabardès-Montagne Noire a inauguré la crèche « Les petits montagnards » à Saissac. Prévüe pour accueillir 15 enfants, cette structure, lancée en 2010, est un investissement ambitieux pour fixer de jeunes couples sur notre territoire. Cette construction a vu le jour grâce à un excellent plan de financement, symbolisé par le soutien de l'Etat, de la région par le biais des fonds européens Feader, par le conseil général de l'Aude et par la CAF qui, en plus de son aide de fonctionnement, a participé à cet investissement. Le conseil général de l'Aude, qui s'est associé partout sur le territoire à la construction de ces équipements de service public, très demandés par les familles, a apporté 100 000 €. La crèche de Saissac vient en complément de structure multi-accueil intercommunale « Collin-Colline » localisée à Cuxac-Cabardès. Cet outil va permettre à de nombreux jeunes enfants, de se développer dans un environnement spacieux et fonctionnel.



Le spectacle de Noël des crèches intercommunales

C'est dans la joie et la bonne humeur que s'est déroulée la fête de Noël des crèches intercommunales de la Montagne Noire, mercredi 17 décembre au Centre Culturel de Saissac. Les enfants accueillis dans les deux structures : Collin Colline et Les Petits Montagnards avaient préparé, avec leurs animatrices au sein des crèches, un spectacle mutualisé, digne de ce nom. Après le discours de M. Le Président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, M. Delpech Cyril, les petits sapins, ainsi que les petits cadeaux encouragés par les lutins ont évolués à tour de rôle sur scène au grand plaisir de leurs parents. Le tout jeune âge des artistes a bien sûr laissé place à de nombreuses surprises sur scène !

Le Père-Noël a fait son apparition à la fin du spectacle et a offert aux enfants deux grosses maisonnettes dont ils profiteront tous ensemble à la crèche. Après de nombreuses photos avec le Père-Noël, les enfants ainsi que leurs parents et tous les invités ont pu se regrouper autour de l'apéritif offert... apéritif grandement varié grâce à l'implication culinaire des parents.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PROJET MINE D'OR

À la recherche de financements complémentaires, la Communauté de Communes a validé en conseil Communautaire l'acquisition de parcelles localisées sur les communes de Villanière et de Salsigne afin de réaliser une deuxième centrale photovoltaïque au sol sur des anciens terrains de la Mine. Cette acquisition va permettre d'enclencher les procédures de constitution du dossier de candidature auprès de la Commission de régulation de l'énergie. Les conditions de consultation imposent l'intégration de procédés innovants tels que les 'trackers' (panneaux qui suivent le positionnement du soleil) ou des panneaux à concentration (panneaux légèrement incurvés permettant d'augmenter l'efficacité de captage des rayons du soleil) Ce n'est qu'après une sélection nationale des candidats que le projet 'mine d'or' pourra éventuellement voir le jour.



ACTUALITÉ TOURISME

HARMONISATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Par délibération du 11 décembre 2014, le conseil communautaire de la Communauté de Communes a validé une harmonisation de la taxe de séjours sur l'ensemble des 24 communes de la communauté de communes de la Montagne Noire. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2015 une taxe de séjour dite au « réel » sera effective pour les structures d'hébergement touristiques. Elle est basée uniquement sur les nuitées réalisées.

RESTRUCTURATION TOURISTIQUE



L'harmonisation de cette taxe de séjours nécessite une réorganisation et une mise en conformité du tourisme sur le territoire. Le choix de la commission tourisme s'est porté sur la création d'un Office de Tourisme intercommunal en ayant pour objectif de conserver un budget constant par rapport à ce qui se pratiquait déjà. Cet office de tourisme s'articulerait sur trois bureaux d'information localisés sur les lieux stratégiques (sites pôles notamment) afin d'être au plus près des touristes.

Les principales missions de cet office de tourisme seraient d'accueillir et d'informer les touristes dans les bureaux d'information, d'assurer la promotion touristique du territoire en cohérence avec les actions menées par les partenaires institutionnels, animer et accompagner les opérateurs touristiques publics et privés et accroître les performances économiques de l'outil touristique, de se doter d'outils de nouvelles technologies de l'information et de la communication pour s'inscrire dans l'ère numérique, élément indispensable pour promouvoir le territoire, ses sites, ses richesses et ses acteurs économiques liés au tourisme.

À afficher dans tous les hébergements et toutes les maisons - Art 92223-48 C.C.C.F.

La Taxe de Séjour - Tourist Tax

La taxe de séjour est due par les personnes physiques ou morales qui, pendant leur séjour, occupent un logement ou un emplacement de camping ou de caravanage dans une commune ou dans une zone d'habitat dispersé.

Surface (m²)	Nature des hébergements	Taxé (par nuitée)
4 et 5	Bâtiments de tourisme, résidences de tourisme, emplacements de tourisme et tout autre établissement de caractère touristique équivalent.	1,00 €
2	Bâtiments de tourisme, résidences de tourisme, emplacements de tourisme et tout autre établissement de caractère touristique équivalent.	0,50 €
2	Bâtiments de tourisme, résidences de tourisme, emplacements de tourisme et tout autre établissement de caractère touristique équivalent.	0,50 €
2	Bâtiments de tourisme, résidences de tourisme, emplacements de tourisme et tout autre établissement de caractère touristique équivalent.	0,50 €
2	Bâtiments de tourisme, résidences de tourisme, emplacements de tourisme et tout autre établissement de caractère touristique équivalent.	0,50 €
2 et 4 et 5	Services de camping et services de caravanage, ainsi que tout autre service d'hébergement de plein air de caractère touristique équivalent.	0,50 €
1 et 2	Services de camping et services de caravanage, ainsi que tout autre service d'hébergement de plein air de caractère touristique équivalent, sans le plancher.	0,25 €

EXONÉRATIONS / EXEMPTIONS

- Les enfants de moins de 12 ans et 12 ans et plus.
- Les agents de l'État en mission sur le territoire (sur présentation d'un ordre de mission).
- Les personnes en mission temporaire (sauf une fois maximum par leur week).
- Les résidents en séjour, pendant leurs congés, dans des centres de vacances agréés (CIVAM ou autre) ou hébergement agréés sociaux.
- Les bénéficiaires des formes d'aides sociales prévues à l'article 92223-48 de C.C.C.F. notamment les personnes âgées ou handicapées (selon leur statut) et les personnes âgées bénéficiaires de l'article 92223-48 de C.C.C.F.

REDUCTIONS

- Sur présentation de la carte, les membres de familles nombreuses bénéficiant des mêmes réductions que celles prévues par les articles 92223-48 et 92223-49 de C.C.C.F. (selon leur statut) et les personnes âgées ou handicapées (selon leur statut) et les personnes âgées bénéficiaires de l'article 92223-48 de C.C.C.F.

INFORMATIONS TAXE DE SÉJOUR

Pour toute question relative à la taxe, contactez le Régisseur / Pour toutes informations allez contacter les Hébergements.

Mise sous conditions de paiement (selon le mode de paiement) et sous réserve que votre office de tourisme soit à votre disposition pour vous accompagner durant vos vacances : sites à visiter, activités, événements... Contactez le: Ne restez pas silencieux! Venez nous contacter! Tourist Office de la Montagne Noire

Office de Tourisme Intercommunal de la Montagne Noire
route de Mars - 8081 LES BAINS-CAMBERGEE - tél. 34 32 47 30 50 / oit@montagne-noire.org



NOTE EXPLICATIVE

COMME VOUS L'AVEZ REMARQUÉ VOTRE FISCALITÉ 2014 A CHANGÉ AU NIVEAU DES TAUX DE L'INTERCOMMUNALITÉ. CETTE ANNÉE 2014 EST MARQUÉE PAR LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CABARDÈS MONTAGNE NOIRE ET HAUT-CABARDÈS POUR FORMER LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE. EN EFFET, SUITE À LA FUSION DE NOS 2 TERRITOIRES, DE NOUVELLES COMPÉTENCES ALLAIENT ÊTRE PRISE ET L'UNIFORMISATION FISCALE ÉTAIT OBLIGATOIRE.

L'ensemble des élus en place savaient que dès que la fusion serait effective, cette fiscalité serait imposée sur tout le territoire :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) serait prélevée sur l'impôt foncier de façon uniforme,
- les taux du Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation seraient uniformisés.

Ce document validé par la Commission finance est là pour vous éclairer.



Pourquoi avoir fusionné ?

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a acté la nécessité de diminuer le nombre de Communautés de communes sur le territoire national. Le Département de l'Aude est ainsi passé de 29 intercommunalités à 11 à compter du 1^{er} janvier 2014. Suite aux votes des 24 communes des deux anciennes intercommunalités, une majorité a acté la fusion, pour constituer la Communauté de Communes de la Montagne Noire.



En quoi cette fusion a modifié les missions de la Communauté de Communes ?

Tout simplement parce qu'il a fallu additionner les compétences des deux communautés de communes. Par exemple, la compétence du fonctionnement des écoles et des garderies assurée par les communes de l'ancien « HAUT-CABARDES » est

maintenant assumée par la Communauté de Communes de la Montagne Noire depuis le 1^{er} septembre 2014.



Pourquoi la TEOM a été mise en place sur l'ex « HAUT-CABARDES » ?

Au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes du Haut-Cabardès a fusionné avec la Communauté de Communes Cabardès Montagne Noire. Cette fusion impose une fiscalité uniforme pour le prélèvement de la TEOM, c'est pourquoi elle a été généralisée de façon obligatoire en relation avec la Trésorerie sur l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté de communes, la Montagne Noire. Cette taxe finance intégralement et uniquement la collecte, le traitement des ordures ménagères et le fonctionnement des déchèteries.



Comment ce service était financé auparavant, avant la fusion ?

Les contribuables des 14 communes de l'ancien « Haut-Cabardès » payaient quand même ce service au travers des 4 taxes directes locales, la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.



Quelle incidence pour mon imposition ?

La mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a entraîné un mécanisme de diminution des autres taux d'imposition.

SUR LA FISCALITÉ 2014



Pourquoi les impôts dédiés à l'intercommunalité ont augmenté sur l'ancien « CABARDES MONTAGNE NOIRE » ?

La hausse des impôts s'explique selon 3 facteurs :

- une fiscalité basse au départ qui tendait à augmenter en raison de la montée en puissance des missions assumées par les intercommunalités,
- la prise de la compétence école, l'application de la réforme des rythmes scolaires et la structuration des garderies en Accueil de Loisirs Associés à l'École a obligatoirement augmenté les dépenses de l'intercommunalité et diminuer selon les cas celles des communes,
- la réalisation d'une deuxième crèche apportant un service supplémentaire à la population nécessite également du financement.



Cette hausse aurait pu être évitée ?

Les habitants de la Montagne Noire ont tous été impactés par cette fusion, hausse de la fiscalité d'un côté pour des taux identiques sur le territoire, mise en place de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) sur l'autre pour un prélèvement uniforme. Quelle que soit les options choisies, une hausse était inévitable avec des modifications importantes pour les habitants du territoire.

Tableau récapitulatif

	TAUX 2013 HAUT-CABARDES	TAUX 2014 MONTAGNE NOIRE	TAUX 2013 CABARDES MONTAGNE NOIRE
Taxe Habitation	11,44 %	6,35 %	2,18 %
Foncier Bâti	12,75 %	7,69 %	1,94 %
Foncier Non Bâti	51,06 %	29,49 %	8,82 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	15,50 %	13,24 %	2,54 %
TEOM	0 %	19,50 %	19,57 %

Il s'agit donc d'une répartition différente du financement de ce service qui modifie le prélèvement de l'impôt sur le territoire, où chaque formule présente ses avantages et ses inconvénients. Si la Communauté de communes a répercuté à l'euro près l'uniformisation de cette 5ème taxe sur les quatre autres taxes, la neutralité fiscale n'est pas assurée pour les contribuables pour diverses causes, la cotisation foncière des entreprises ne contribue plus à financer la collecte et le traitement des ordures ménagères ; la TEOM s'applique réglementairement sur tout type de bâtiment, et même sur les foyers exonérés de taxe foncière.



Et maintenant ?

L'intérêt de la TEOM est de faire prendre conscience de ce que coûtent la collecte et le traitement des ordures ménagères à la collectivité, ce coût étant auparavant « noyé » dans les 4 autres taxes pour certains. Chacun pourra ainsi apprécier l'intérêt et la nécessité de diminuer la quantité de déchets jetés dans les sacs noirs. La Communauté de Commune paye en effet 168,50 € la tonne de déchets ultimes évacués. Moins de volume, moins de dépenses.

C'est pourquoi la Commission environnement s'attache à mettre en place des actions visant à réduire la quantité de déchets jetés sur le territoire. Par exemple, en partenariat avec le COVALDEM 11 des composteurs sont mis à disposition à tarif préférentiel, des réunions de sensibilisation auront lieu à ce sujet. Une réflexion sur le traitement des résidus de chasse est à l'étude.

Les élus sont parfaitement conscients de la situation. C'est pourquoi un travail est actuellement mené pour maîtriser la fiscalité de la communauté de communes. L'enjeu de l'année 2015 sera d'intégrer une année complète du fonctionnement des écoles et de la crèche. A moyen terme, des revenus futurs appuieront cet objectif : une maîtrise de la fiscalité intercommunale.



MANIFESTATIONS DANS LA MONTAGNE NOIRE

Agenda

Vous pouvez nous signaler l'organisation d'événements ou de manifestations pour une parution dans la partie agenda du magazine au numéro suivant : **04 68 11 12 46** ou par e-mail : contact@cdcmontagneoire.fr

VENDREDI 6 MARS

BROUSSES ET VILLARET

La secrète obscénité de tous les jours

20h45, spectacle « La secrète obscénité de tous les jours » par la compagnie L'émetteur

GENRE : THÉÂTRE • **Organisation :** EAU VIVE

Contact : L'Eau vive - place A. Courrière - Mairie - 11390 Cuxac-Cabardès

Tél. : 04 68 24 77 21 • **Courriel :** leauvive11@gmail.com

VENDREDI 20 MARS

SAISSAC

Entre ciel et terre

20h45, spectacle « Entre ciel et terre » par la compagnie Doré

GENRE : CLOWN • **Organisation :** EAU VIVE

Contact : L'Eau vive - place A. Courrière - Mairie - 11390 Cuxac-Cabardès

Tél. : 04 68 24 77 21 • **Courriel :** leauvive11@gmail.com

Information culturelle et sportive

En partenariat avec la Communauté de Communes, l'Eau Vive organise une programmation destinée au jeune public des écoles du territoire.

LUNDI 16 AU MERCREDI 18 FÉVRIER

Stage de cirque

L'association Jungle à la Lune organise des ateliers, stages et initiation de cirque

VENDREDI 20 MARS

SAISSAC

Entre ciel et terre

10h00, spectacle « Entre ciel et terre » par la compagnie Doré

VENDREDI 10 AVRIL

CUXAC-CABARDES

Petites foulées de la Montagne Noire

Petites foulées de la Montagne Noire pour les écoliers avec l'USEP

MARDI 28 AVRIL

CUXAC-CABARDES

Pierre et le Loup

9h30 et 10h30, spectacle « Pierre et le Loup »

